

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00335

Numéro SIREN : 437 849 631

Nom ou dénomination : K-NET

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 369



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY

17, rue de Rumilly

B.P. 40063

74002 ANNECY CEDEX

Tél. 04 50 10 07 83

Fax 04 50 10 07 61

K-NET

Société à responsabilité limitée au capital de 92 400 euros

Siège social : 130 Rue Gustave Eiffel 01630 SAINT-GENIS-POUILLY

437 849 631 RCS BOURG-EN-BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

K-NET

SARL

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

K-NET
Société à responsabilité limitée au capital de 92 400 euros
Siège social : 130 Rue Gustave Eiffel 01630 SAINT-GENIS-POUILLY
437 849 631 RCS BOURG-EN-BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
K-NET
SARL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 Juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

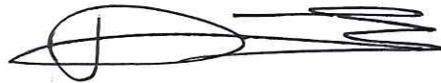
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2021 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 2 678 800 €, dont un résultat de l'exercice de 41 481 €, et un capital social s'élevant à 92 400 € ;

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Annecy, le 10 octobre 2021

Le Commissaire à la transformation
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé